
De: |
Envoyé: lundi 6 avril 2009 10:16
À: 'Patenet Jacques'
Objet: RE : RE : RE : TR : PAN toulousain avec video

Bonjour Mr Patenet,
pour le cas Toulouse Saint-Michel voici les précisions données ce jour _____

- il a bien contacté le Ramier : le projecteur sky Rose a été détruit lors d'AZF et non remplacé à ce jour. Les rayons envoyés à l'époque étaient verts.
- il a contacté la commission de sécurité de la mairie de Toulouse : aucune déclaration particulière n'a été faite ce jour là pour des lumières sur la ville.
- une piste évoquée par la mairie : la fête juive des lumières. Nous avons vérifié : celle-ci a eu lieu le 5/12/2007 donc 7 jours trop tôt.
- il n'a pas appelé le parc des expo et le stadium.

C'est tout ce que j'ai pour ce cas.

-----Message d'origine-----

De : Patenet Jacques [mailto:jacques.patenet@geipan-enquetes.fr]
Envoyé : dimanche 5 avril 2009 00:00
À : _____
Objet : RE : RE : TR : PAN toulousain avec video

Bonjour |
Avez-vous eu d'autres précisions ? _____
Amicalement
jacques

-----Message d'origine-----

De : |
Envoyé : mercredi 1 avril 2009 11:45
À : Patenet Jacques
Objet : RE : TR : PAN toulousain avec video

Mr Patenet,
Quelques précisions sur le cas Toulouse Saint-Michel du 11/12/2007:

1. je n'ai pas trouvé trace d'une demande de la part du GEIPAN de l'enregistrement vidéo fait à partir du téléphone portable du témoin.
2. je crois reconnaître l'écriture de _____ sur un post it dans le dossier indiquant qu'il s'est renseigné sur le projecteur sky rose du Ramier (détruit depuis AZF et vert), sur un Sky rose sur la mairie de Toulouse et sur des infos à rechercher pour des lumières depuis le Parc des Expo et le Stadium. _____ sera là demain je lui ferai préciser et vous tiens au courant.
3. dans les cas "**en cours**" le résumé est toujours très succinct : pour ce cas en effet il n'est fait mention que du **seul** témoin qui ait déposé en gendarmerie, qui ait fait une observation de 25 min et filmé sur son téléphone portable. Mais son père ayant été cité dans le PV nous l'aurions bien évidemment indiqué.

06/04/2009

Voilà tout ce que j'ai sur ce cas.
cordialement,

-----Message d'origine-----

De : Patenet Jacques [mailto:jacques.patenet@geipan-enquetes.fr]

Envoyé : samedi 28 mars 2009 00:11

À :

Objet : TR : PAN toulousain avec video

Bonjour

Avant de répondre à _____ avons-nous la video de cette observation, il me semble que non (nous ne l'avons peut être pas réclamé ...). Ceci étant je suis d'accord avec ses conclusions, c'est ce à quoi nous avons pensé à la simple lecture du PV

Merci

Amicalement

JP

-----Message d'origine-----

De :

Envoyé : samedi 21 mars 2009 23:59

À : Patenet Jacques; Blanc Yvan CNES; geipan@cnes.fr

Objet : PAN toulousain avec video

Bonjour messieurs,

Je me permets de vous donner quelques informations qui vous seront probablement utiles pour l'expertise d'un PAN "récent", toujours "en cours" de classement :

http://www.cnes-geipan.fr/geipan/regions/mid/etude_2007-12-01761.html

1/ J'ai été en contact avec le témoin (fin 2007) avant qu'il ne dépose auprès de la gendarmerie pour signalement au GEIPAN.

2/ C'est sur mon conseil qu'il a fait cette déposition.

3/ le témoin n'a pas observé seul mais avec un membre de sa famille, il n'est pas le seul témoin (juste le seul à avoir déposé) contrairement à ce qui est indiqué dans le résumé.

4/ Ce témoin, policier toulousain à ses dires, a fait une video avec son téléphone portable. Celle-ci n'est pas mentionnée dans le résumé GEIPAN suscité. (A-t-elle été analysée/expertisée ?)

5/ J'ai eu une copie de cette vidéo que le témoin m'avait expédié par email en P.J. Elle montre (après modification du contraste et de la luminosité de la video) des tâches peu lumineuses blanches indubitablement typiques de projecteurs mobiles dirigés sur un plafond nuageux (ils sont fréquemment sources de méprises).

6/ Une amie toulousaine a observé plusieurs minutes (le temps de fumer sa cigarette) au dessus de Toulouse ces spots mobiles, en soirée (ciel nocturne), durant la même période que le témoin (mi-décembre). Elle a pensé à une animation lumineuse du type discothèque, sans s'émouvoir ou s'étonner de ce qu'elle observait (donc pas de datation précise). J'ai eu son témoignage juste après (3j) que le témoin ait pris contact avec moi pour me relater son observation.

7/ Le témoin s'accroche à une version insolite/inexpliquée de son observation qui l'a marquée. Il refuse d'accepter une animation par projecteur (hypermarché, fête locale, discothèque,...) puisqu'il en a déjà observé et que l'on "verrait les faisceaux". Il est pourtant connu que selon les conditions météo, les faisceaux peuvent ne pas être visibles. Il pensait que les PAN, sources de ces lumières, étaient dans ou au dessus des nuages (illusion perceptive connue).

8/ Il y avait bien, ce soir là, un plafond nuageux bas et apparemment assez uniforme (voir données MétéoFrance en octats) favorable à une telle méprise (y compris par un policier).

9/ J'ai, à l'époque, exclu une méprise astronomique (lune derrière les nuages) après vérification.

10/ Il semble difficile de vérifier/prouver l'hypothèse suscitée puisque de tels les spots sur les nuages ne permettent pas aisément de localiser la position de la source (dans une zone urbaine à forte densité de population) qui peut être proche du secteur d'observation ou bien plus lointaine (portée de quelques dizaines de km).

En conclusion, une classification PAN B me paraîtrait pertinente selon la nouvelle classification.
A vous et vos experts d'en juger au vu des informations complémentaires dont vous disposez.

Bien cordialement,
